

# Aide mémoire pour l'année 2023

- 3.5% de SPB sur terres assolées, anticiper la mise en place: quel type de SPB, emplacement approprié, remplacement de Prairie extensive / peu intensive permanente / pâturages ?
- Phytos : faire un point général sur les exigences
  - Rinçage interne du pulvérisateur depuis la cabine → obligatoire depuis 2023
  - 1 point de dérive obligatoire en PER (→ buses à injection d'air) 
  - Ruissellement : suivre l'évolution et réfléchir aux mesures appropriées (pas de sanction en 2023)
  - Place de remplissage/lavage suis-je aux normes ?
- Programmes de contribution (fédéral, plan phyto VD, ...)
  - Exigences des différentes mesures et mise en œuvre technique 
  - Respecter les délais d'inscription (ex: semis dans les 20 jours)
  - Questions sur les inscriptions d'août ? (ex: comment s'inscrire juste pour la contribution mise au pâturage)
- Dernière année du projet 77A Agriculture et pollinisateurs
  - Ai-je le nombre de formation demandé ? (1 signature pour 2 ans de participation, 2 signatures à partir de 3 ans de participation)
- Est-ce que mon bilan de fumure est équilibré ?
  - Suppression de la marge de 10% dès 2024, quelles conséquences?
  - Inscrit à la mesure utilisation efficiente de l'azote (max 90% N) ? Penser à faire un bilan provisoire 2023
- Couverture des fosses
  - Est-ce que mes fosses sont couvertes ?
  - Mise en conformité d'ici 2028 !
- Epandage du lisier avec technique réduisant les émissions
  - Quelles sont les parcelles concernées ?
  - Puis-je répondre aux exigences ? 
- Directives sur l'épandage et le stockage des engrais de ferme
- Plan climat VD, arrivée courant 2023, se tenir informé
- IP-Suisse, des questions sur les modifications prévues ?
- Bio : tous les engrais doivent figurer sur la liste des intrants sauf les engrais de ferme non transformés. Cela inclus les produits de la méthanisation et le compost 